

Suisse - veille économique et financière Veille Covid-19 - semaine du 30 mars au 3 avril

	Au 02/04	Var vs 26/03
EUR/CHF	1,0564	-0,7%
USD/CHF	0,9675	-0,47%
SMI	9270.96	+0,73%
Taux 10a	-0,32	-4pb

I. -Faits marquants : Nouvelles mesures du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a annoncé plusieurs mesures supplémentaires lors d'une conférence de presse du 3 avril 2020.

- Le doublement de l'enveloppe consacrée aux garanties fédérales sur les prêts bancaires aux PME, le montant total passant de 20 à 40 milliards CHF ;
- L'approfondissement du contrôle de ces prêts bancaires cautionnés par la Confédération ;
- Coordination de l'approvisionnement des produits médicaux importants par la Confédération, répartition selon les cantons et obligation pour les cantons d'annoncer les stocks de ces biens ;
- Possibilité de restreindre les exportations de ces biens, en dehors des pays de l'UE/AELE, et possibilité pour le Conseil fédéral d'imposer la production de certains de ces biens médicaux.

Pour mémoire, le Conseil Fédéral avait indiqué qu'il ne prévoyait en revanche pas de mettre en place des mécanismes de subventions comme demandé par certains acteurs économique.

II. -Situation sanitaire

1. Epidémiologie au : 3 avril 2020, 16h

	Cas confirmés source OFSP (et source cantons)	Décès source OFSP (et source cantons)
Vendredi 3 avril	19 303 (19 410)	484 (582)
Jeudi 2 avril	18 267 (18 294)	432 (515)
Mercredi 1^{er} avril	17 139 (17 198)	378 (465)
Mardi 31 mars	16 176 (16 204)	373 (398)

2. Mise en œuvre des mesures de restrictions

- Le conseiller fédéral en charge de la santé, Alain Berset, a indiqué qu'« un retour à la normale dès le 20 avril était illusoire ». Selon les scénarios les plus optimistes, à la mi-mai une levée progressive des mesures pourrait être envisagée. Toutefois, Alain Berset a souligné

qu'il était impossible de prévoir quelles mesures pourraient être prises après Pâques.

- La conseillère fédérale en charge de la justice et de la police, Karin Keller Sutter, a indiqué, dans une interview au quotidien francophone Le Temps, qu'il a été très difficile de restreindre les libertés individuelles, mais qu'elle s'oppose fermement à un confinement total.

3. Accueil de patients français en Suisse

La Suisse accueille actuellement 39 patients français pour des soins intensifs liés au coronavirus dans les hôpitaux de 14 cantons différents (13 dans le canton de Genève).

III. – Mesures de restriction

1. Mesures particulières pour certains cantons

- Le Conseil fédéral a autorisé le canton du Tessin à prolonger jusqu'au 13 avril les restrictions appliquées à certains secteurs de l'économie (l'industrie et les chantiers). Pour rappel, le Tessin a suspendu les industries et les chantiers. Le Conseil fédéral avait autorisé ces mesures le 28 mars jusqu'au 5 avril.

2. Effet des restrictions dans les transports aériens

- La Confédération a mené des discussions en fin de semaine dernière avec la compagnie aérienne Swiss et les cantons possédant un aéroport (Genève, Bâle, Zürich) afin de réfléchir au soutien du secteur aérien. L'une des pistes envisagée consisterait en un crédit, similaire à la mesure de cautionnement bancaire prévue pour les PME. Easyjet a également demandé un soutien financier auprès de la Confédération.

3. Contrôle des frontières

- Au 1^{er} avril, et depuis le 13 mars, l'administration fédérale des douanes (AFD) a refusé à environ 30 500 personnes l'entrée en Suisse, a indiqué son directeur Christian Bock. Plus de 35 points de passage avec la frontière franco-suisse ont été bloqués dans les cantons du Jura et de Neuchâtel pour canaliser le trafic routier sur quatre routes ouvertes 24h sur 24.

IV. Mesures économiques

1. Recours massif au chômage partiel

- Le SECO a donné des informations concernant le recours au chômage partiel lors de la conférence de presse du 2 avril 2020. La Confédération a reçu des demandes d'indemnité de chômage partiel de la part de 100 000 entreprises, soit 1,2 millions de personnes (plus de 20% de la population active, et plus de 25% de l'emploi du secteur privé).
- Le SECO précise que l'on ne peut toucher une indemnité de chômage partiel et être en même temps en congé. Le SECO précise que légalement une entreprise peut verser des dividendes à ses actionnaires tout en bénéficiant de l'indemnité de chômage partiel pour ses employés.
- Le Conseil fédéral prévoit d'étudier l'extension de l'indemnité de chômage partiel aux travailleurs intérimaires et dans le secteur de l'aide à domicile d'ici à mercredi prochain.

2. Allocation pour perte de gain

- Le Conseil fédéral prévoit ainsi d'étudier l'extension de l'allocation pour perte de gain aux indépendants touchés indirectement par les effets

de la crise du coronavirus d'ici à mercredi prochain. Les indépendants concernés sont au nombre de 260 000 (sur 330 000 indépendants suisses).

3. Cautionnement bancaire

- Le renforcement des contrôles des abus des prêts bancaires cautionnés par la Confédération prévoit trois niveaux.
 1. Le registre central des organisations de cautionnement vérifie que toutes les conventions de crédit COVID-19 respectent des conditions de base et que les entreprises concernées n'ont pas déposé plusieurs demandes de crédit. Les crédits sollicités à tort ou à plusieurs reprises seront ainsi annulés rapidement.
 2. En outre, les crédits COVID-19 sont vérifiés systématiquement sur la base d'une comparaison entre les données relatives à la TVA et d'autres données. Cette comparaison servira notamment à contrôler les données que les entreprises transmettent à propos de leur chiffre d'affaires et à identifier les anomalies.
 3. Enfin, le Département fédéral des finances a été chargé de soumettre immédiatement au Conseil fédéral des solutions permettant de durcir les dispositions pénales et les dispositions en matière de responsabilité prévues dans l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19. Pourront ainsi faire l'objet de poursuites non seulement les entreprises qui sollicitent un crédit, mais également leurs organes responsables et, par conséquent, les personnes physiques qui s'y rattachent.
- Du 26 mars au 2 avril 2020, 76 034 conventions de crédit ont été conclues pour un montant total estimé à 14,3 milliards de francs. La moyenne estimée du montant des crédits se situe à 188 000 francs.
- Lors d'une conférence de presse du 2 avril, le SECO a rappelé qu'une entreprise qui bénéficie de prêts cautionnés par la Confédération ne pouvait distribuer des dividendes à ses actionnaires

4. Risque de surendettement des entreprises

- L'Office fédéral de la Justice (OFJ) a soumis à consultation jusqu'au 3 avril à 12h un projet de mesures temporaires visant à adapter les conditions de recouvrement de créances détenues sur des PME en poursuite par voie de faillite. Le sursis COVID-19 permettra aux entreprises en situation de poursuite par voie de faillite de demander un sursis de durée limitée (6 mois maximum) du paiement des échéances sur leurs dettes. Aucune poursuite ne peut être exercée contre le débiteur pour des créances faisant l'objet du sursis.
- Pour rappel, les poursuites pour recouvrement de créances sont actuellement suspendues depuis le 21 mars et jusqu'au 19 avril. Le Conseil fédéral ne souhaite pas maintenir la suspension généralisée des poursuites à plus long terme.
- D'après le Conseil fédéral, environ 400 000 PME (sur les 530 000 en Suisse) sont touchées de façon directe ou indirecte par la crise. Sur ces 400 000 PME, environ 350 000 sont des micro entreprises avec un nombre d'employés compris entre 1 et 9 personnes.

5. Commerce et production de biens médias importants

- Une autorisation du SECO est requise, le cas échéant, pour l'exportation hors du territoire douanier des équipements de protection et des biens médicaux importants. Une autorisation est octroyée si les besoins en équipements de protection et en biens médicaux importants des établissements de santé, des autres personnels médicaux, des patients, de la protection de la population et de la protection civile et des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité en Suisse sont suffisamment couverts. Toutefois, le Conseil fédéral réaffirme que les restrictions d'exportation ne concernent pas les pays membres de l'UE/AELE si la réciprocité est assurée.
- Si l'approvisionnement en biens médicaux importants ne peut pas être garanti autrement, le Conseil fédéral peut obliger des fabricants à produire des biens médicaux importants, à donner la priorité à la production de tels biens ou à augmenter les quantités produites. La Confédération peut verser des contributions liées à ces productions imposées, si les fabricants subissent des préjudices financiers suite au changement de production ou à l'annulation de mandats privés.
- Pour garantir un accès rapide aux nouvelles thérapies prometteuses et aux dispositifs médicaux, le gouvernement a aussi décidé d'exceptions à la loi sur les produits thérapeutiques. En attendant une décision de Swissmedic (agence du médicament), les médicaments, fabriqués avec différentes substances listées dans l'ordonnance, notamment de l'hydroxychloroquine, et destinés à traiter les patients atteints du Covid-19, peuvent être mis sur le marché sans autorisation, si une demande d'autorisation a été déposée préalablement.
- Les pharmaciens d'hôpitaux peuvent de leur côté importer des médicaments non autorisés contenant les mêmes substances. L'importation doit être annoncée à Swissmedic dans les dix jours suivant la réception de la marchandise.

6. Politique monétaire

- Le 27 mars, les avoirs à vue déposés auprès de la Banque nationale suisse ont augmenté de 11,7 milliards CHF, s'établissant ainsi à 620,5 milliards CHF. Cette forte hausse provient des interventions de la BNS sur les marchés des changes pour contrer la hausse du franc.

VI. Secteur financier

- La bourse suisse a enregistré une variation de +0,73% sur la semaine.
- La Finma (autorité des marchés financiers suisse) imposera des sanctions aux banques qui verseront des dividendes supérieurs aux montants décidés avant le 25 mars 2020. Lors de la conférence de presse du 25 mars 2020, la Finma et la Banque nationale suisse ont annoncé l'assouplissement du ratio d'endettement des banques jusqu'au 1^{er} juillet pour soutenir le besoin de liquidité dans le cadre de la mesure sur le cautionnement bancaire des PME de la Confédération. La Finma souhaite éviter que les fonds libérés soient distribués comme dividendes par les banques. Les sanctions prendront la forme d'une réduction des fonds propres libérés par les assouplissements autorisés par la Finma.
- Les assureurs maladie disposeraient de réserves suffisantes pour garantir le financement des coûts subis par le secteur médical et les patients durant la crise du coronavirus pour trois à quatre mois. Début 2019, les assureurs maladie disposaient d'un peu plus de huit milliards de francs de réserves, précise vendredi SantéSuisse, l'une des associations professionnelles du secteur dans un communiqué.

VII. Secteurs non financiers

- Suite aux retours de la consultation publique, le Conseil fédéral souhaite ouvrir le marché de l'électricité pour tous les clients. Tout comme les gros consommateurs (plus de 100 000 kWh/an), les ménages et les petites entreprises pourront choisir librement leur fournisseur d'électricité. Le DETEC va élaborer à cet effet, d'ici à début 2021, une modification de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl).
- Impressum et Syndicom, deux syndicats de la presse Suisse, demandent la création d'un fond d'aide d'urgence de la part de la Confédération. Les syndicats décrivent la situation comme l'une "des pires crises" de l'histoire du secteur. Le secteur connaît une chute des revenus publicitaires de l'ordre de 90%.
- Pour la période 2022-2025, l'Office fédéral des transports (OFT) prévoit un crédit d'environ 4,4 milliards de francs pour le transport régional de voyageurs (TRV), soit une hausse de 300 millions CHF par rapport à la période 2018-2021. Le TRV englobe les transports publics par train, bus, bateau ou installation de transport à câbles au sein d'une région. La Confédération et les cantons commandent conjointement les offres du TRV et indemnisent chacun la moitié des coûts non couverts. Les conséquences financières de la pandémie du coronavirus seront traitées séparément et ne font pas partie de ce projet.
- Novartis prépare une étude clinique sur son Jakavi (ruxolitinib) sur des patients présentant un choc cytokinique lié au Covid-19. Ce type de surréaction immunitaire peut résulter d'une infection par le coronavirus et est susceptible de contribuer à la détresse respiratoire des patients. De plus, Novartis annonce que la Suisse sera le premier pays européen, et le deuxième au monde après les Etats-Unis, à recevoir un don d'hydroxychloroquine. Le groupe bâlois a promis de fournir gratuitement d'ici fin mai partout dans le monde jusqu'à 130 millions de doses d'hydroxychloroquine.
- La Poste veut attribuer des quotas de colis aux 100 plus importants expéditeurs, car elle craint d'être submergée par l'augmentation du trafic des paquets. En réponse à cette annonce, l'Association suisse de vente à distance (ASVAD) propose de suspendre les envois de petites marchandises en provenance de l'étranger. Cela représente plus de 100'000 envois chaque jour.